

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 décembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Roland BLUM - Patrick BORE - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelynne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Jean-Paul MARIA-FABRI - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBAGIA - Pierre SEMERIVA - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO représenté par Jean-Pierre FOUQUET - Sylvie ANDRIEUX représentée par François-Noël BERNARDI - Robert ASSANTE représenté par Pierre DJIANE - Gérard BISMUTH représenté par Francis ALLOUCH - Alexandre BIZAILLON représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Olivier BLANC représenté par Henri MATTEI - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Sylvia BONIFAY représentée par Alain CROCE - Miloud BOUALEM représenté par René MALLEVILLE - Joëlle BOULAY représentée par Gérard SBAGIA - Valérie BOYER représentée par Claude DAUMERGUE - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Philippe CAMILLIERI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Patricia COLIN représentée par René CAMPIONI - Didier DAVITIAN représenté par Xavier CACHARD - Nicole DESMATS représentée par Roger MERONI - Eric DI MECO représenté par Mireille FOURNERON - Eric DIARD représenté par Robert HABRANT - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Patrick BORE - Samia GHALI représentée par Christophe LOPEZ - Bruno GILLES représenté par Jacqueline MAURIC - Pascal GILLET représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Martine GOELZER représentée par Jean BRUNEL - Catherine JALINOT représentée par Mireille FOURNERON - Albert LAPEYRE représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Alain LAURENS représenté par Jean-Pierre REPIQUET - Laurent LAVIE représenté par Eric LE DISSES - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Michel LO IACONO représenté par Jean-François DENIS - Christophe MADROLLE représenté par André VARESE - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Christophe MASSE représenté par Francis ALLOUCH - Patrick MENNUCCI représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Marie-Françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Frédéric OUNANIAN représenté par Michel ILLAC - Gilles PAGLIUCA représenté par Sabine BERNASCONI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Henri RUGGERI - Paul SORGE représenté par Evelynne KARBOVIAC - Clément YANA représenté par Vincent GOMEZ - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI - Karim ZERIBI représenté par Eugène CASELLI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Laure-Agnès CARADEC - Jean-Claude GAUDIN - Laurence JOUANDON - Mourad KAHOU - Martine MATTEI - Pierre PENE - Daniel SIMONPIERI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FCT 018-1702/09/CC

■ Désignation de représentants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
BURELUS 09/4128/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

L'article 1.6.2 de l'arrêté préfectoral du 12 janvier 2006 autorisant l'exploitation d'un centre de traitement multifilières de déchets ménagers sur le territoire de la commune de Fos-sur-Mer, prévoit la création d'une Commission Locale d'Information et de Surveillance (C.L.I.S.)

Cette Commission doit permettre d'assurer une bonne information du public au sujet du fonctionnement du centre.

Monsieur le Préfet de Région, Préfet du département des Bouches-du-Rhône, a, par arrêté, fixé la composition de la Commission qui comprend des représentants de l'Etat (cinq), des représentants des Collectivités Territoriales -(cinq), des représentants d'associations (six) et des représentants des exploitants (six).

Ces six sièges du collège exploitant, sont répartis entre la Communauté Urbaine (quatre) et son délégataire de service public, la société Evere, SAS (deux).

Il convient donc que le Conseil de Communauté procède à la désignation de ses quatre représentants au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance, concernant le centre de traitement multifilières des déchets ménagers de Fos-sur-Mer.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Sont désignés représentants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au sein de la Commission Locale d'Information et de Surveillance relative au centre de traitement multifilières des déchets ménagers de Fos-sur-Mer :

- Monsieur François-Noël BERNARDI
- Madame Martine VASSAL
- Monsieur Antoine ROUZAUD
- Monsieur Jacques POGGIALE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI